



Opération TRAME

TRavaux d'AMénagement de l'Environnement

PRESENTATION DU PROJET

Commune où se déroule les plantations : _____

Forme végétale :

- Haie – Préciser la longueur de plantation :
- Alignement d'arbres – Préciser la longueur de plantation :
- Vergers – Préciser la superficie de plantation :
- Haie pour taillis bois/énergie – Préciser la longueur de plantation :
- Projet d'agrosylvesterie – Préciser la longueur ou la superficie de plantation :

Objectif(s) recherché(s) : _____

Plantation visible depuis une route ou un chemin : Oui Non

PRESENTATION DU DEMANDEUR

Vous êtes où :

- Particulier, propriétaire ou locataire
- Personne morale
- Exploitant agricole ou fermier
- Collectivité publique
- Association

Vos coordonnées sont :

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Courriel : _____@_____

Téléphone : _____

VOS ENGAGEMENTS

Je m'engage sur l'honneur à :

- Préparer le terrain avant la plantation par un labour profond et émiettement des mottes en surface en période sèche.
- Mettre en place le paillage dès le travail du sol effectué.
- Planter les essences commandées uniquement sur le lieu défini.
- Planter les essences du mois de novembre à la mi-mars, hors période de gel et de forte pluie et selon les recommandations techniques fournies par le Pays Loire Val d'Aubois au titre du règlement d'intervention dont je reconnais avoir pris connaissance dans son intégralité.
- Respecter les distances légales de plantation inscrites au Code Civil :
 - à 50 cm au moins de la limite séparative si la hauteur de la plantation n'excède pas 2 m ;
 - à 2 m au moins de la limite séparative pour les plantations d'une hauteur égale ou supérieure à 2 m.
- En cas de plantation en bordure de voirie Départementale, respecter le règlement de voirie du Conseil départemental du Cher (disponible auprès du service gestionnaire de la voirie).
- Entretenir annuellement les plantations (désherbage, taille de formation et taille d'entretien), etc.
- Permettre le suivi éventuel des plantations réalisées en permettant, après mon accord, l'accès aux personnes représentants le Pays Loire Val d'Aubois (agents et élus).
- Venir récupérer les plants commandés aux jours et lieux définis par le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois. Je reconnais être parfaitement informé(e) que les plants commandés mais non récupérés par mes soins seront facturés à mon attention.

Je fournis à l'appui de ma demande :

- Extrait du plan cadastral faisant apparaître clairement l'échelle, l'orientation, la location et la longueur des plantations (Cf. <https://www.geoportail.gouv.fr/>)
- Attestation de propriété des parcelles concernées par le projet ou l'accord écrit du propriétaire dans le cas d'une location, ou d'une exploitation en fermage
- En cas de plantations mitoyennes, l'engagement écrit des deux bénéficiaires riverains à prendre en charge, selon un arrangement consensuel qui sera précisé, le coût des plantations et de leur entretien
- Au moins deux photos permettant de localiser sous des angles différents, et s'il y a lieu, la situation des plantations depuis l'espace public
- Bon de commande TRAME ci-joint

Visa du demandeur

Je soussigné(e) : _____,

déclare avoir pris connaissance du règlement d'intervention de l'opération TRAME conduit sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, et m'engage à en respecter l'ensemble des clauses.

Fait à _____, le _____

Signature

Document à retourner avant le **16 septembre 2024** :

- par courrier électronique à : direction@paysloirevaldaubois.fr
- par voie postale à : Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois
La Tuilerie, 27 rue du lieutenant
18150 La Guerche sur l'Aubois

Renseignements au 02 48 74 74 61